

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 29 Août 2023

L'an deux mille vingt trois

le 29 Août à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Août 2023.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Magali DIDIER, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

ABSENTES ET EXCUSEES : Aurélie COLAS, Jacques CLECHET, Alexandra SERRE, Anaïs GAGNEUR.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour l'adhésion de la commune au groupement de commande entre la CC EBER pour l'accès aux services de logiciel libre de l'association ADULLACT
- ▶ Délibération pour l'adhésion de la commune au groupement de commande entre la CC EBER et les communes membres pour l'accès aux services dans le cadre de l'acquisition de certificats électroniques auprès de CHAMBERSIGN
- ▶ Délibération sur la demande par le comptable public d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour une somme de 172.27 € sur les exercices de 2016 à 2021
- ▶ Travaux en prévision en 2024 pour la création d'un forage et pompage sur le site sportif
- ▶ Questions orales

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 11 Juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LA CC EBER POUR ACCES AUX SERVICES DE LOGICIEL LIBRE DE L'ASSOCIATION ADULLACT – DELIBERATION N°2023-28

Depuis 2014, le Centre de gestion de l'Isère fait bénéficier, aux employeurs du département, des outils de dématérialisation qu'il a contractés pour ses besoins propres.

Au printemps 2022, l'exécutif du CDG38 a fait le choix d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2024.

Pour rappel la prestation de dématérialisation permet entre autres :

- la signature de documents administratifs et des bordereaux de titres et de mandats pour les collectivités se servant de cet outil,
- la transmission d'actes à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

EBER souhaite continuer avec le prestataire que le Centre de Gestion de l'Isère avait choisi pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : Adullact

Adullact est une association « loi 1901 » de collectivités qui offre un certain nombre de services à ses adhérents, à base de logiciels libres exclusivement.

Parmi ces services utiles pour les relations avec CDG38, il y a le contrôle de légalité (ACTES), mais également des pièces comptables (HELIOS), la publication des marchés publics (Web-marché), les convocations dématérialisées (i-delibRE), etc...

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, la Communauté de Communes propose de constituer un groupement de commandes pour accéder aux logiciels libres de l'association Adullact.

Il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la Communauté de Communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur dans le cadre de l'accès aux logiciels libres de l'association Adullact.
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

La CC EBER propose aux communes une participation forfaitaire annuelle de 100 € par commune adhérente, le reste demeurant à charge de CC EBER.

Cette adhésion est annuelle et renouvelable tous les ans.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTE PAR LA CC EBER POUR ACCES AUX SERVICES DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE CERTIFICATS ELECTRONIQUES AUPRES DE CHAMBERSIGN – DELIBERATION N°2023-29

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et les Communes membres et établissements publics situés sur son territoire doivent procéder, pour l'accomplissement de leurs missions de service public, à l'achat récurrent de certificats électroniques.

Cette dématérialisation permet entre autres :

- La signature de documents administratifs et des bordereaux de titres et de mandats pour les collectivités se servant de cet outil,
- La transmission d'actes à la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité

Le groupement de commande est constitué à titre permanent une fois la convention signée et rendue exécutoire. La convention est donc conclue pour une durée illimitée.

Les membres du groupement donnent mandat au coordonnateur pour organiser le dossier à intervenir avec Chambersign.

Chaque membre du groupement est en revanche chargé de suivre l'exécution de la convention pour la partie qui le concerne sur la base des besoins qu'il a exprimés et notamment d'émettre les bons de commande et de payer les factures afférentes.

Il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la Communauté de communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur dans le cadre de l'acquisition de certificats électroniques auprès de Chambersign.
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DEMANDE PAR LE COMPTABLE PUBLIC D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES
CREANCES IRRECOUVRABLES DES EXERCICES DE 2016 A 2021 – DELIBERATION
N°2023-30

Monsieur le Comptable Public a dressé un état recensant les titres de recettes émis sur plusieurs exercices (2016 à 2021) qui restent impayés à ce jour.

Un certain nombre de créances n'ont pas pu être recouvrées :

- Repas au restaurant scolaire pour un montant de 172,27 €

Considérant que le Comptable Public a épuisé tous les moyens lui permettant d'assurer le recouvrement de ces recettes, il est proposé d'admettre en non-valeur ce montant de 172,27 €.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

1. Travaux en prévision en 2024 pour la création d'un forage et pompage sur le site sportif

Il est envisagé de réaliser un forage de 25 à 35 m de profondeur et de mettre en place une pompe sur le site sportif pour permettre notamment l'arrosage du terrain de foot.

Les coûts sont les suivants :

- Devis Forage Savin (35 m) 3 850,00 € HT soit 4 620,00 € TTC
- Devis Ardèche Aqua Service (Installation élec + fournitures) 3948,32 € HT soit 4737,98 € TTC

Le coût est de 7800 € HT pour la commune.

Compte tenu de la profondeur et des consommations envisagées (de 70 à 150 m³ maximum annuellement), une demande d'autorisation doit être faite auprès de l'agence compétente.

Il est envisagé que l'investissement soit à la charge de la commune et l'entretien à la charge de l'UJMM.

Compte tenu des pluviométries faibles, il est nécessaire de pouvoir arroser le terrain régulièrement.

Les travaux seraient réalisés en 2024.

Le conseil est favorable, dans sa majorité (sauf une personne contre et une abstention sur 8 présents), à ce que l'investissement soit à la charge de la commune. Cet investissement sera intégré au budget de la commune.

2. Questions orales

Denis

- Chantier du Chemin de la Varèze : réunion prévue mardi prochain. Le démarrage des travaux vont donc démarrer rapidement. Il y aura certainement des contraintes sur la circulation pour accéder à la place des écoles.
- Le logiciel de gestion de la cantine G-ASLH est devenu obsolète et un nouveau logiciel INOE sera mis en place en janvier 2024. Le coût sera de 1812,54 € HT plus 918 € HT de formation. Le logiciel sera géré par l'OVIV et sera utilisé par toutes les communes.
En attendant la mise en place du logiciel, la gestion est faite manuellement et est très consommatrice de temps.
- Le commissaire enquêteur public est venu tenir une permanence pour l'intégration de la voirie du lotissement les jardins de l'Ozellier dans le domaine public, mais il n'y a eu aucun visiteur.
- Un panneau décharge interdite sera mis en place au bout de la place des écoles.
- Une personne sera embauchée pour remplacer Bernard qui doit partir à la retraite fin 2024.
- Le pizzaiolo MadeinItaly doit redémarrer place du souvenir à partir de la deuxième semaine de septembre : tous les mercredis sauf le premier de chaque mois.
- Il faut trouver des volontaires pour entretenir les chemins de la commune (JS) et ouvrir des circuits à l'échelle de la commune.

Thierry

- Les panneaux pour le confort sonore de la cantine ont été mis en place. Ce sera testé très prochainement.
- Pour l'école, les entreprises SANITAS et BROSSE bouchent les trous cette semaine (ancien bac à sable, amenée d'eau à la salle Paul Datry). Les entretiens préalables à la rentrée scolaire sont en cours.
- La tête de buse du Chemin des Acacias doit être refaite. Un premier devis avait été reçu pour 8 850 € HT (démolition, bloc maçonné) et un deuxième devis a été reçu pour 1 680 € HT (empierrement).
- 7 jours ont été passés sur les emplois par le syndicat de voirie. Il reste quelques zones à terminer la semaine prochaine. L'élagage des chemins sera fait en 2 fois et démarre demain matin pour la première tranche.

Max

- Il y a beaucoup d'ambrosie sur le terrain DUGUA côté bâtiment. A signaler.

Pierre

- Il faudra faire le suivi du chantier du chemin de la Varèze sur les réseaux sociaux.
-

Valentine

- Situation sur la construction en cours Route de Milieu. Le propriétaire sera convoqué pour un échange sur le mobil home autorisé pour 4 ans maximum et sur le rangement du terrain.

Magali

- Une assistante maternelle souhaite créer une MAM (maison d'assistante maternelle). Elle est inquiète par l'installation possible de la micro-crèche. L'objectif n'est pas de réduire le travail des assistantes maternelles, mais il s'agit de proposer des solutions complémentaires aux familles car des familles doivent aller assez loin pour trouver une solution de garde. Cette personne pourra être reçue pour discuter de son projet.
- Bon nettoyage des chemins sur les côtés.

Laurent V

- Panneaux photovoltaïques : mesure de la charpente du gymnase à faire pour permettre l'étude.

Cathy

- RAS

Jacques S

- RAS

Fin du conseil municipal à 19h55


Le Maire,
Denis MERLIN



